

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2020

<p>Nombre de conseillers En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15</p> <p>Date de convocation : 16/06/2020</p> <p>Date d'affichage : 23/06/2020</p>	<p><i>L'an deux mille vingt, le vingt-deux du mois de juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-OUEN-LES-VIGNES s'est assemblé au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, en session ordinaire, sous la présidence de M. Philippe DENIAU, Maire.</i></p> <p>Présents : Mmes CHANTREAU-COURTOIS-DOUARD-FLEURY-PETIT-SALMON HUSZTI MM. CONZETT-DESVAUX-FERRISSE-GEAY-SAËZ-TURBAT-VOISARD Formant la majorité des membres en exercice</p> <p>Absents excusés : Mme TESSIER, pouvoir à Mme COURTOIS</p> <p>Secrétaire de séance : Mme CHANTREAU</p>
<p>N° 2020-06-22D1</p> <p>APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 JUIN</p>	<p>Monsieur le Maire demande aux élus s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 11 juin dernier.</p> <p>M. SAËZ fait remarquer une erreur sur le nom du délégué suppléant du syndicat des Cavités 37 : il s'agit de Mme COURTOIS et non de lui-même. Mme Courtois confirme ainsi que plusieurs conseillers. Le procès-verbal sera rectifié et le syndicat informé.</p> <p>Le Conseil Municipal, hormis l'erreur signalée, à l'unanimité,</p> <p>APPROUVE le procès-verbal de la réunion du 11 juin 2020.</p>
<p>N° 2020-06-22D2</p> <p>DECISION DE SÉANCE A HUIS CLOS</p>	<p>En vertu de l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que les séances des Conseils Municipaux sont publiques, mais que, sur demande de trois conseillers municipaux ou du Maire, le Conseil peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos.</p> <p>Considérant que les mesures de distanciation sociale mises en place dans la salle ne permettent pas d'accueillir le public, que la commune ne dispose pas des moyens techniques pour retransmettre en direct les débats et que le foyer rural est actuellement utilisé comme lieu de restauration pour les élèves de l'école,</p> <p>Monsieur le Maire, dès l'ouverture de la séance, demande à ce que l'assemblée se prononce sur la formation du huis clos pour la présente réunion.</p> <p>Suite à la remarque de M. FERRISSE, la salle du conseil municipal pourra être aménagée pour respecter la distance d'un mètre entre chaque élu (un par table) et permettre l'accueil du public pour la prochaine séance.</p> <p>Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité,</p> <p>PRONONCE le huis clos pour la séance du conseil municipal de ce jour. PREND NOTE que la prochaine réunion sera ouverte au public.</p>

N° 2020-06-22D3

**TRAVAUX
AMENAGEMENT
GRANGE POUR AMAP**
Désignation des
entreprises

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux les offres des artisans pour les travaux d'aménagement de la grange mise à disposition de l'association AMAP'TITE GRANGE. Les devis ont été étudiés par les membres de la commission Bâtiments lors de la réunion du 16 juin dernier.

TRAVAUX	ENTREPRISE	Montant H.T.	Montant T.T.C.	Retenu par commission
maçonnerie	JMP MACONNERIE	7 263,35 €	8 722,02 €	
	BOUCLET	6 393,69 €	7 672,43 €	7 672,43 €
charpente	FOURNIAL	3 442,50 €	4 131,00 €	
	VALIBUS	4 811,50 €	5 773,80 €	5 773,80 €
électricité	RENOU	619,00 €	742,80 €	
	ARTB	761,00 €	913,20 €	913,20 €
ferronnerie	ST3M	600,00 €	720,00 €	720,00 €
serrurerie	M2000	810,50 €	972,60 €	972,60 €
plomberie	LHOMME	612,40 €	734,88 €	734,88 €
TOTAL TTC				16 786,91 €

Le devis de l'entreprise VALIBUS a été augmenté de 95 € pour inclure la laine de verre d'une épaisseur de 240 mm éligible aux primes CEE. L'entreprise ST3M a également présenté un devis d'un montant T.T.C. de 1 070,40 € pour la réalisation et la pose d'une grille cintrée destinée à fermer l'entrée de la cave située dans le fond de la grange.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE les devis retenus par les membres de la commission Bâtiments et le devis de ST3M pour la confection et la pose de la grille,

AUTORISE le Maire à signer les devis retenus et commander les travaux pour un montant total de 17 857,31 € T.T.C.

Aides financières pour les travaux d'aménagement de la grange et les travaux dans l'école :

M. GEAY fait part des aides pouvant être sollicitées pour ces travaux au titre des économies d'énergie :

- Pour la grange, isolation du plafond avec laine de verre d'épaisseur 240 mm,
- Pour l'école, isolation du plafond des caves, les menuiseries bois et la ventilation simple flux.

Selon les informations fournies par l'ALEC 37, les travaux pourraient bénéficier soit de l'AAP Sobriété Énergétique, soit de Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) classiques. M. Geay s'est rapproché du SIEIL pour obtenir la procédure à suivre pour déposer les demandes d'aides. Les dossiers doivent être transmis avant la signature des devis. La commune peut espérer une aide à hauteur de 30 % du montant des travaux.

Monsieur le Maire remercie M. Geay pour sa réactivité et son implication dans ces dossiers.

<p>N° 2020-06-22D4</p> <p>MODIFICATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU C.C.A.S.</p> <p>ELECTION D'UN MEMBRE SUPPLÉMENTAIRE AU SEIN DU CONSEIL</p>	<p>Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, lors de la réunion du 11 juin dernier, a fixé le nombre de membres du CCAS élus à 5 et le nombre de membres désignés par les soins du maire à 5.</p> <p>Compte tenu des candidatures reçues à ce jour, Monsieur le Maire propose que le CCAS soit composé de 6 membres élus et de 6 membres désignés par le Maire.</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <p>FIXE le nombre de membres du CCAS à 6 membres élus au sein du Conseil plus 6 membres désignés par le Maire.</p> <p>Ont été élus à la majorité absolue (15 voix) le 11 juin 2020 : Mmes COURTOIS-DOUARD-FLEURY-SALMON HUSZTI-TESSIER.</p> <p>Est élu à la majorité absolue (15 voix) ce jour : M. CONZETT Pascal</p> <p>Le Conseil Municipal enregistre les candidatures reçues des personnes souhaitant faire partie du C.C.A.S. : Mmes Eliane ROGUET-Catherine GIQUEL-Jennifer TOURET-Eveline-MARTIN-Dominique LAMBERT-Hélène VAYSSE.</p> <p>Les six membres seront désignés par arrêté du Maire. L'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales d'Indre et Loire) n'a pas présenté de candidat.</p>
--	---

QUESTIONS DIVERSES

Lecture du mail de Mme Adrast : Monsieur le Maire donne lecture du mail reçu de Mme Adrast le 17 mars 2020 au tout début du confinement. Ce mail adressé au Maire et aux conseillers municipaux concerne principalement les oublis et les erreurs constatés dans les derniers bulletins et sur le site de la commune. Il n'a pas été transmis aux élus pour plusieurs motifs que Monsieur le Maire exposera à Mme Adrast dans sa réponse.

Organisation du festival BD : l'association les Courants demande que le village des producteurs locaux soit installé sur la place de l'église et non pas sur le terrain du monument aux morts où le public se positionne pour assister au feu d'artifice. Le stationnement sera interdit sur la place par arrêté municipal les 04 et 05 juillet 2020.

Chantier école : pour l'accès des entreprises, les poteaux et barrières doivent être déposés et les jardinières déplacées avant le 13 juillet. Le devis de l'entreprise Bouclet d'un montant de 803,00 € T.T.C. a été retenu. Les travaux seront commandés dès le 27 juin prochain.

Projet de travaux pour arrivée de la fibre : l'entreprise KYNTUS a transmis une information préalable au projet de travaux devant être réalisés rue de la Clarcière et route de Château-Renault à partir du 25 juin. Il s'agit de création d'un réseau FTTH Génie Civil. L'entreprise ne répondant pas aux demandes d'informations, le syndicat du Val de Loire Numérique sera contacté pour obtenir des précisions.

Emplacements publicitaires : M. SAËZ demande ce qu'il en est de la décision concernant les emplacements où peuvent être installées les banderoles annonçant des manifestations sur la commune. Les deux emplacements pressentis sont les suivants :

- Le long de la clôture de la réserve à incendie située à la Corbinière, rue Jules Gautier,
- Au début du chemin menant à la propriété de Mme Septseault, le long de la haie de l'habitation située 60 rue Jean-Antoine Genty.

Monsieur le Maire propose de recontacter M. Pierre ADRAST avec qui il avait échangé sur le sujet pour lui demander de partager avec la commune les plans des structures métalliques qu'il a confectionnées.

Dates de réunions :

- Commission Ressources Humaines : mardi 23 juin 2020 à 20h30
- Commission Communication-animation-vie associative : mardi 07 juillet 2020 à 20h30
- Conseil Municipal : jeudi 23 juillet 2020 à 20h30.
- La date de la réunion pour l'élaboration du règlement intérieur du conseil municipal sera proposée prochainement par Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Philippe DENIAU

